

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 129 (1978)
Heft: 12

Artikel: Le citoyen et la forêt en France
Autor: Cailmail, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le citoyen et la forêt en France¹

par *F. Cailmail*, Mulhouse

Oxf.: 90 : 907 (44)

Bien que présentant certainement de nombreuses similitudes, les relations entre le citoyen et la forêt restent cependant différentes en France et en Suisse. Ces faits s'expliquent notamment par les considérations géographiques et humaines. Ainsi, en France, où la densité de population est moindre et par conséquent où la concurrence entre les diverses utilisations du sol est, sauf localement, moins vive, les problèmes forestiers se posent avec moins d'acuité.

Pour comprendre la situation française actuelle et essayer de dégager une évolution, il est nécessaire de faire un retour en arrière. Au XIX^e siècle, dans une France essentiellement rurale où la forêt avait moitié de la superficie actuelle, la forêt faisait partie de la vie du citoyen qui l'utilisait et la façonnait pour ses besoins. Mais avec l'arrivée de l'industrialisation puis de l'urbanisation, celui-ci est devenu citadin et a perdu ses attaches terriennes. Dans un premier temps son seul souci était d'améliorer quantitativement son niveau de vie et la forêt était alors perçue seulement comme productrice de matière première pour l'industrie et le chauffage. Mais depuis quelques années, ayant satisfait ses besoins essentiels, il a cherché une amélioration qualitative de sa vie: c'est l'avènement de la civilisation des loisirs.

Le Français redécouvre alors, inconsciemment ou non, la forêt et ses différents rôles. Rôle de protection que ce soit du sol, de l'eau, de l'air, du climat, sans parler du refuge des équilibres naturels qu'elle constitue. Rôle de production qui reste encore déterminant. En ces périodes de crise d'approvisionnement en matières premières et de l'emploi, le bois constitue une des rares matières premières — renouvelable de surcroît — dont dispose l'Europe. En outre, les 14 millions d'hectares de forêts françaises, pourtant très largement sous-exploitées, produisent 35 millions de m³ qui font vivre directement ou indirectement 600 000 personnes. Rôle social enfin; la forêt, fréquentée par des utilisateurs de tous ordres, considérée comme

¹ Exposé présenté le 22 septembre 1978, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse.

milieu revitalisant face au monde urbain, est devenue nécessaire à l'équilibre psychique des hommes. La forêt, patrimoine d'intérêt collectif, est donc non seulement essentielle à l'économie, mais aussi à l'équilibre du citoyen.

Pourtant la forêt est un milieu fragile et sensible, souvent sujet à convoitise. Un arsenal législatif très important, avec pour épine dorsale le code forestier, est là pour la protéger, mais sa meilleure protection reste encore sa rentabilité. La plupart des forêts lorsqu'elles sont correctement gérées dégagent des recettes et assurent de ce fait elles-mêmes leur préservation. Soulignons cependant que depuis une dizaine d'années, au niveau des plus hautes instances nationales, les critères économiques ne sont plus les seuls à être pris en compte en matière forestière: «Les espaces verts, les espaces boisés et les massifs forestiers . . ., indispensables à l'équilibre physique de tous les organismes vivants . . ., essentiels à l'équilibre biologique de la région . . ., contribuant à l'équilibre psychique des hommes . . ., figurent désormais parmi les *équipements structurants d'intérêt public*.» Un changement de mentalité est donc intervenu; la forêt, outre son intérêt économique, contribue à l'équilibre général du territoire et à l'aménagement du cadre de vie.

Ainsi quand la forêt ne peut plus se défendre elle-même, notamment par son poids économique, c'est au citoyen, qui en a besoin pour vivre, et à ses élus que revient le devoir d'assurer sa protection (et bien sûr au forestier qui n'a jamais cessé de le faire!). Sans quoi la prospérité quitte les lieux où il ne fait plus bon vivre.